



## Achat appartement hypothéqué

Par **Rose6**, le **19/06/2016** à **18:48**

Bonjour,

Il y a un mois, j'ai signé un compromis de vente pour l'achat d'un appartement. Or, je viens d'apprendre par le notaire que le vendeur a passé au Tribunal suite à la poursuite de leur banque concernant un problème pour le remboursement du prêt.

En apprenant cela, je fus très surprise, et maintenant je ne sais pas ce qu'il va advenir de cette situation.

La signature de l'acte authentique de vente est prévue à la fin juin.

En plus, les fonds ont déjà été déposé chez le notaire.

Comment vais-je savoir si ce problème sera résolu sachant que je comptais sur cet appartement et que maintenant je me retrouve bientôt sans logement ?

Pensez-vous que je dois consulter un avocat pour être aidé, car je crains qu'il y ait des répercussions sur moi lors de la signature, car le notaire semble ne pas s'inquiéter de ce problème ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Cordialement.

Rose6

Par **ania74**, le **20/06/2016** à **12:14**

Moi je ne serais pas trop inquiète car si le bien a fait l'objet de poursuite par une banque parallèlement, j'imagine une vente aux enchères publiques, la banque de votre vendeur va sûrement accepté que le bien soit vendu fin juin à l'amiable pour récupérer les fonds. Je ne ferais rien ds l'immédiat, c'est à l'avocat de votre vendeur de négocier avec la banque avec la collaboration du notaire. En revanche si la vente ne se fait pas, je serais d'avis que vs preniez un avocat pour solliciter des dommages et intérêts mais encore faut il que le vendeur soit solvable ce qui ne semble pas trop être le cas.

Par **Rose6**, le **20/06/2016** à **20:01**

Bonjour ania74,

J'ai été très touchée par votre message, et cela me réconforte. Je vais suivre vos conseils et attendre si la vente se fera ou non. Je vous remercie infiniment d'avoir pris le temps de m'aider. Très bonnes salutations.